
Nombre de membres

Séance du mardi 31 août 2021

en exercice : 10

L'an deux mille vingt-et-un et le trente-et-un août l'assemblée régulièrement convoqué le 23 août 2021, s'est réuni sous la présidence de Robert AYMARD.

Présents : 8

Votants : 8

Sont présents : Robert AYMARD, Serge GISSE, Jean -Claude LOISEL, Jean-Paul PAPELIER, Sylvie BEGUIER, Erick CANTELAUBE, Romain MISSEGUE, Jean-Christophe SIMONET

Représentés :

Excuses : Murielle POMMIER, Henri RUHER

Absents :

Secrétaire de séance : Sylvie BEGUIER

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que madame Monique TESSON a décidé de quitter le conseil municipal et a pris acte de sa démission au poste de conseillère municipale

1. Vote de crédits supplémentaires

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
165	Dépôts et cautionnements reçus	100.00	
020	Dépenses imprévues	-100.00	
		TOTAL :	0.00
		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

2. Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable pour l'exercice 2020

Monsieur le Maire, conformément à l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, présente pour l'exercice 2020, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de MUSSIDAN-NEUVIC.

Un exemplaire de ce rapport a été transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

3. Demande subvention au conseil départemental au titre du contrat projet communaux 2016-2022

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de changer les deux chaudières des deux logements locatifs "Presbytère".

Des devis ont été demandés à différentes entreprises.

Le mieux disant est la SARL Nicolas BUTTIGIEN qui propose le remplacement des chaudières par des pompes à chaleur AIR/ EAU pour un montant HT de 11212.60 euros l'unité soit 22 425.20 euros HT les deux.

Le Conseil Municipal prend une délibération de principe et sollicite le Conseil Départemental pour une subvention de 25% du montant total HT au titre du contrat projet communaux pour la réhabilitation des logements communaux existant dans le cadre de la petite réhabilitation thermique 2016/2022

Coût des travaux : 22425.20 €

Plan de financement :

Auto-financement : 75 % : 16818.90 €

Conseil départemental : 25 % : 5606.30 €

Vote : pour : 8

4. Location logement 68 rue des Anciennes Ecoles

Suite au départ de l'ancienne locataire le conseil municipal DECIDE de remettre en location le logement communal sis 68 rue des Anciennes Ecoles à compter du 15 septembre 2021.

Le prix est fixé à 480 € mensuel.

Le locataire devra verser une caution correspondant à un mois de loyer et le mois en cours à l'entrée dans les locaux.

Monsieur Patrice ROLLI occupera le logement à compter du 15 septembre 2021

Le loyer sera révisé chaque année en fonction de l'indice de référence des loyers.

Vote : pour : 8

5. Autorisation de signature des conventions de droits de pompage

Le Maire informe le conseil municipal que :

Dans le cadre des missions qui incombent à l'autorité de police municipale, le maire doit prévenir par des précautions convenables notamment les incendies (art. L2212-2 CGCT).

Les services d'incendie et de secours sont chargés notamment de la lutte contre les incendies (art. L1424-2 CGCT).

Les points d'eau appartenant à des personnes privées et répertoriés par le SDIS doivent faire l'objet d'une convention de droit de pompage entre la mairie et le propriétaire afin de pouvoir assurer la défense incendie de la commune de Bourgnac.

Le conseil municipal AUTORISE monsieur le Maire à signer les conventions de droit de pompage.

Vote : pour : 8

QUESTIONS DIVERSES

Contrat aidé PEC avec Pôle Emploi

Un poste supplémentaire de cantonnier va être pourvu pour 6 mois à raison de 20 heures par semaine dans le cadre d'un contrat PEC. Le salaire est pris en charge à hauteur de 80 % du brut par l'Etat. En contrepartie la commune s'engage sur un parcours de formation, en l'occurrence, secourisme et CACES. Le contrat débutera le 2 novembre 2021.

Officialisation de la modification des chemins de randonnée

Celle- ci devrait intervenir courant septembre

Devis estimatif pour travaux centre aéré

Un nouveau devis a été demandé pour la rénovation du « centre aéré » : 134 000 €

Serge Gisse intervient pour exprimer son désaccord à engager de l'argent pour cette rénovation et pense qu'il serait préférable s'occuper plutôt de « la cantine ».

Point à temps sur routes

Un devis de 33 000 € a été établi, le travail sera effectué courant septembre

Voirie communale

Au niveau de l'entretien des routes sur la commune la Communauté de Communes n'intervient que rarement voire jamais. Le sujet est à l'ordre du jour de la prochaine réunion des maires pour décider si l'entretien est réintégré dans le budget des communes ou si le système d'attribution de compensation doit perdurer.

Plantation d'arbres devant la salle de convivialité

Des propriétaires ont demandé qu'une haie soit plantée devant la salle des fêtes pour faire office de pare vue. Cette haie devrait avoir une hauteur considérable pour atteindre ce but vu que la maison surplombe la salle, le conseil se prononce donc contre cette demande.

Réforme de la taxe foncière bâti

Il a été décidé une exonération de deux ans à compter de la fin des travaux.

Agrandissement du cimetière

Il faudra que la prochaine équipe municipale se penche sur l'agrandissement du cimetière car il ne reste que 30 concessions à vendre.